

APRES-INRS

Compte rendu du 21^e Conseil d'administration
Tenu vendredi, le 5 février 2010 à 10h00

Local 4412 de l'Édifice INRS à Québec et
Local G-09 de l'Édifice 18 au Campus de l'IAF à Laval

Étaient présents :

À Québec: R. Bertrand, D. Boudreau, M. Cantin, A. Chagnon, M. Leclerc
À Montréal : F. Lambert, C. Tremblay

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2009
3. Suivi du procès-verbal du 10 décembre 2009
 - a) Club social du 490 de la Couronne – document de l'entente
 - b) Rencontre avec l'Association des retraités du siège social de l'Université du Québec
 - c) Recrutement – membres conjoints
 - d) Mise à jour de la page Web
 - e) Lettre de félicitations à Jaëlle Mongeau
4. Suivi de l'assemblée générale du 13 novembre
5. Carte de guichet bancaire
6. Rapport financier
7. Planification des activités pour l'année
8. Négociation du secteur public pour les retraités
9. Date de la prochaine réunion
10. Divers
 - a) Entente avec INRS
 - b) Convocation à la journée INRS
11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée débute à 10h10.

Ajouter les points suivants : 3 e) Lettre de félicitations à Jaëlle Mongeau, 10 a) Entente avec INRS et 10 b) Convocation à la journée INRS.

Sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Michel Leclerc, l'ordre du jour est accepté en tenant compte des modifications ci-haut mentionnées.

(Résolution CA21-février-05-10-1)

2. Acceptation du procès-verbal du Conseil d'administration du 10 décembre 2009

Sur proposition de Michel Leclerc, appuyée par Francine Lambert, le procès-verbal du CA du 10 décembre 2009 est accepté, tel que soumis.

(Résolution CA21-février-05-10-2)

3. Suivi du procès-verbal du 10 décembre 2009

a) Club social du 490 de la Couronne – document de l'entente:

A. Chagnon présente le projet d'entente avec le Club social du 490 de la Couronne (référence annexe 1).

Les corrections suivantes sont proposées :

- . Au point 1, inscrire au début de l'énoncé que le CA de l'APRES-INRS doit statuer du montant à facturer à ses membres pour chacune des activités avant l'envoi de l'annonce par le Club social du 490.
- . Au point 3.1, deuxième phrase, inscrire « que le prix demandé à ses membres soit différent de celui demandé par le CS 490 à ses membres » au lieu de « que le prix demandé à ses membres soit moins élevé que celui des non membres ».
- . Au point 3.1, enlever « La probabilité que cette situation se produise lors d'activités organisées par l'APRES-INRS est très faible. Il faudra aviser si situation survient. »
- . Au point 3.2, ajouter un « s » à membres.
- . Au point 4.1, à enlever.
- . Au point 4.2, remplacer « contribuer » par « participer ».

A. Chagnon fera la mise à jour du document, le fera parvenir aux membres du CA pour recueillir les commentaires et ce document sera discuté à la prochaine réunion.

b) Rencontre avec l'Association des retraités du siège social de l'Université du Québec (ARUQ-SS)

R. Bertrand communiquera avec M. Fernand Racine afin de le rencontrer avec A. Chagnon.

c) Recrutement – membres conjoints:

- . Dans les statuts et règlements de l'APRES-INRS, la seule mention concernant les membres conjoints se retrouve au point 1.5.4 et se lit comme suit « Le conjoint d'un membre actif décédé devient de facto membre honoraire de l'Association. »; par contre, selon le formulaire d'adhésion, il est indiqué que le membre conjoint puisse devenir membre moyennant une cotisation annuelle de 15\$. Étant donné que le membre conjoint et les privilèges associés à ce statut ne sont pas définis dans les statuts et règlements et qu'aucun conjoint n'a manifesté son intérêt à devenir membre de l'association, il sera proposé à la prochaine assemblée générale de modifier le point 1.5.4 en ratifiant la phrase ci-haut mentionnée et le formulaire d'adhésion sera corrigé en conséquence. D. Boudreau fera les corrections nécessaires au formulaire, l'acheminera à Ginette Belleau et s'assurera que cette nouvelle version soit inscrite sur le site WEB.
- . Le nombre de membres de Laval est passé de deux à dix-huit. M. Leclerc fera parvenir la nouvelle liste des membres à tous les membres du CA.

d) Mise à jour de la page Web :

M. Leclerc a rencontré Jean-Daniel Bourgault et voici le résultat de la discussion :

- . Il sera possible d'utiliser un logiciel nous permettant de faire les mises à jour du site WEB à distance ;
- . J-D Bourgault ajoutera une section pour inscrire les articles de journaux, Word 2007 permet de faire l'édition et la mise en page des articles;
- . Le site WEB pourrait servir d'outil pour communiquer avec nos membres;
- . L'adresse courriel de l'APRES-INRS sera organisée de façon à générer des copies des courriels reçus aux membres du CA afin d'éviter que les messages reçus demeurent sans réponse;
- . Il faudrait mettre à jour les activités et les photos par ordre chronologique de la plus récente à la plus ancienne.

e) Lettre de félicitations à Jaëlle Mongeau :

R. Bertrand écrira une lettre à J. Mongeau afin de la féliciter pour l'organisation de l'activité et du souper lors de l'assemblée générale.

4. Suivi de l'assemblée générale du 13 novembre

- . Au point 8 du procès verbal de l'assemblée générale du 13 novembre, élections : administrateur(trice) (Québec), remplacer « Magella Cantin propose sa candidature » par « Denise Boudreau propose Magella Cantin et Magella Cantin accepte ».
- . D. Boudreau complètera les formulaires nécessaires au changement de nom de l'Association et les fera approuver à la prochaine réunion.
- . B. Bobée, responsable du comité Professeurs honoraires, suit le dossier et confirme que le cas des professeurs honoraires fait partie des négociations en cours entre le syndicat des professeurs et la direction de l'INRS.

5. Carte de guichet bancaire

Les deux cartes de guichet bancaire sont classées dans le classeur du bureau de l'APRES-INRS.

Il est proposé par Michel Leclerc et appuyé par Magella Cantin d'autoriser Michel Leclerc, trésorier, à inscrire l'APRES-INRS à Accès D afin de faciliter le suivi des transactions bancaires.

(Résolution CA21-février-05-10-3)

6. Rapport financier

M. Leclerc présente un État des revenus et dépenses au 5 février 2010 (référence annexe 2). Aux dépenses prévues s'ajouteront 650\$ pour le dîner de Laval et 132,50\$ pour la participation de membres aux activités du CS490 soit, un total de dépenses de 3 060\$ comparativement à un revenu de 3 477\$.

M. Leclerc préparera un tableau comparatif « prévisions budgétaires versus dépenses réelles » pour la prochaine réunion.

7. Planification des activités pour l'année

- . Québec : une journée de plein air à Duchesnay ou à la Base de plein air de Sainte-Foy ainsi qu'une partie de sucre sont en organisation. A. Chagnon fera un compte rendu des activités proposées, du nombre de membres intéressés et une évaluation des coûts qu'il présentera aux membres du CA afin de déterminer la portion assumée par les membres participants et celle assumée par l'association.
- . Montréal : F. Lambert et C. Tremblay réfléchissent aux activités à organiser en mai, évalueront la possibilité d'organiser une partie de sucre.
- . Il est suggéré d'envoyer l'invitation aux activités à tous les membres quelle que soit la région concernée par l'activité.

8. Négociation du secteur public pour les retraités

L'Association Québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) de la région de Québec a émis un communiqué afin de déplorer qu'un comité de travail négocie actuellement le dossier de la retraite en l'absence des retraités (référence annexe 3).

9. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 5 mars à 10h à l'édifice INRS à Québec et au campus de l'IAF à Laval.

D. Boudreau réservera la salle de vidéoconférence à Québec et F. Lambert réservera la salle de vidéoconférence à Laval.

10. Divers

a) Entente avec INRS

Mary Currie, secrétaire du Directeur général de l'INRS, a avisé R. Bertrand que la lettre confirmant l'entente avec l'INRS devrait suivre sous peu. R. Bertrand enverra un courriel à Mary Currie.

Il est suggéré de nommer un responsable et un suppléant parmi les membres du CA qui recevrait les messages du Service des communications, ferait un tri et les acheminerait aux membres de l'APRES-INRS qui ont démontré leur intérêt à recevoir ces messages. Ce point sera discuté à la prochaine réunion.

b) Convocation à la journée INRS

La journée INRS est organisée par l'Administration cette année, la responsable est Julie Martineau, Directrice des communications et Magella Cantin participera à l'organisation. Étant donné que le Directeur général souhaite que les membres de l'APRES-INRS soient informés en même temps que les employés de la tenue de la journée INRS et que M. Cantin fait partie de l'organisation de cette activité, les membres de l'APRES-INRS seront considérés au même titre que les employés.

La journée se tiendra au Club de golf du Grand Portneuf à Pont-Rouge le 20 août 2010.

11. Levée de l'assemblée

Sur proposition de Magella Cantin, appuyée par Francine Lambert, l'assemblée est levée à 11h50.

(Résolution CA21-février-05-10-4)

Denise Boudreau

Secrétaire

5 mars 2010

Rudolf Bertrand

Président

5 mars 2010

A-I vs CS 490. procédures, **document de travail**.

Objectif du document

Le présent document a pour but de définir les procédures régissant la coopération entre l'Association des Personnes Retraitées de l'INRS (APRES-INRS) et le Club Social du 490 (CS 490) relativement aux activités auxquelles peuvent participer les membres des deux groupes. Aucune des parties n'a l'obligation absolue d'inviter les membres de l'autre partie à toutes ses activités.

1-Annonces des activités

L'annonce des activités du CS 490 est envoyée à tous les membres en règle de l'APRES-INRS de même que l'annonce des activités de l'APRES-INRS est envoyée au membres du CS 490 s'il y a lieu.

À cette fin, les listes desdits membres mises à jour, sont échangées deux fois par année entre les deux parties en même temps que la liste des membres de leur conseil d'administration respectif.

Dans le cas où une partie des frais d'inscription des membres est défrayée par une des associations, les parties doivent décider avant l'envoi de l'annonce du montant qui sera à payer pour leurs membres. (plus de détails au point *coûts et paiements*).

2-Réservations

Les membres d'un groupe qui sont intéressés à une activité de l'autre groupe s'occupent de faire leur réservation, et de payer les droits exigés, directement aux responsables de ladite activité.

3-Coûts et paiements

3.1- **Coûts.** Pour une activité organisée par CS 490 dont les coûts d'inscription pour les membres et les non membres sont différents, ceux pour les non membres étant plus élevés, les frais demandés aux membres de l'APRES-INRS seront les mêmes que ceux demandés aux membres du CS 490, la différence étant à la charge de l'association des retraités. Cependant, il pourra arriver, suite à une décision du CA de l'APRES-INRS, que le prix demandé à ses membres soit moins élevé que celui des non membres, mais plus haut que celui des membres du CS 490, la balance étant toujours au frais de l'association des retraités.

La probabilité que cette situation se produise lors d'activités organisées par l'APRES-INRS est très faible. Il faudra aviser si situation survient.

3.2- **Paielements.** Afin d'obtenir le remboursement de la différence entre le prix payé par les membre de l'association des retraités et le prix demandé aux non membres, le CS 490 facture l'association par l'intermédiaire du trésorier de cette dernière en joignant à la facture le nom des participants.

4- **Divers**

4-1 Un membre du CA de l'APRES-INRS sera appelé à siéger au comité exécutif CS 490.

4-2 L'APRES-INRS sera informé des activités récréatives ou sociales organisées par les étudiants de façon à pouvoir y contribuer.

Association des personnels retraités de l'INRS
APRES-INRS

État des revenus et dépenses au 5 février 2010

Actif		situation au 29 janvier 2010	
compte courant		195,39 \$	
dépôt en préparation		200,00 \$	
total		395,39 \$	
compte à recevoir		INRS	3 081,19 \$
		INRS	
total			3 476,58 \$
passif			
à payer			
	arête chagnon	824,93 \$	diner de noel
	michel leclerc	790,13 \$	Autobus assemblée générale
	Francine Lambert		diner du 6 janvier 2010
	club social du 490		party de noel
	FRUQ	192	
	Reunions des 24 septembre et 6 novembre	420,00 \$	
	Don a la fondation michel sarrazin	50,00 \$	
		2 277,06 \$	

Demande de paiement approuvée, Chèque en préparation
Demande de paiement à produire



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC : 23 500 RETRAITÉS MIS DE CÔTÉ DANS LA RÉGION DE QUÉBEC

Québec, le lundi 25 janvier 2010 – L'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) de la région de Québec déplore qu'un comité de travail négocie actuellement le dossier de la retraite en l'absence des retraités.

« Alors que nous demandons une table de travail avec le gouvernement depuis de nombreuses années, afin de discuter de la question des régimes de retraite des secteurs public et parapublic, nous apprenons aujourd'hui que cette table a débuté ses travaux sans la présence des retraités. Il est selon nous inacceptable que nous ne soyons pas consultés sur l'avenir de nos propres régimes de retraite. Le gouvernement doit suspendre ces négociations et consulter officiellement les associations de retraités de l'État. », ont déclaré conjointement Gérard Julien et Robert De Blois, respectivement présidents et porte-parole des régions de Québec-Est et de Québec-Ouest de l'AQRP.

En effet, selon un document obtenu par l'AQRP grâce à la Loi d'accès à l'information, le gouvernement et les organisations syndicales ont convenu il y a quelques semaines de créer un comité de travail paritaire afin d'évaluer les impacts financiers de certaines propositions de modification des régimes de retraite. Le document obtenu par l'AQRP est disponible à cette adresse :

<http://files.newswire.ca/766/lettre.pdf>

L'AQRP est la principale association indépendante de retraités de l'État au Québec. La région compte environ 23 500 retraités des secteurs public et parapublic, dont 6 160 sont membres de l'AQRP.

- 30 -

Source : AQRP

Renseignements :

Gérard Julien, Québec-Est, 418 622-4036

Robert De Blois, Québec-Ouest, 418 658-6503

Mathieu Santerre, 418 928-2608